

<i>Degrés</i>		<i>3^{ème} degré</i>	<i>2^{ème} degré</i>	<i>1^{er} degré</i>
<i>Catégories</i>		Licence A	Licence B	Licence C
Nationale A	Hommes	X		
Nationale A	Hommes Adjoint	X		
Nationale B	Hommes	X	X	
Honneur	Hommes	X	X	
Nationale A	Dames	X	X	
Nationale A	Dames Adjoint	X	X	
Nationale B	Dames	X	X	
Juniors	Garçons	X	X	
Juniors	Filles	X	X	
Cadets	Garçons	X	X	X
Cadettes	Filles	X	X	X
Minimes	Garçons	X	X	X
Minimes	Filles	X	X	X
Ecoles	Garçons	X	X	X
Ecoles	Filles	X	X	X
Entraîneur des Gardiens de but		X	X	X
Directeur Technique		X		

1. Ne peut prendre place sur le banc des remplaçants que :

- l'entraîneur de la catégorie concernée conformément à son contrat et la catégorie mentionnée sur sa carte technique.

Ou le cas échéant

- l'entraîneur de la catégorie directement supérieure.

2. Le détenteur de la carte de Directeur Technique ou d'entraîneur des GB n'est pas autorisé à se substituer à l'entraîneur, il peut l'accompagner ou l'assister mais ne pas coacher l'équipe pendant le match.

3. Les cas de remplacement temporaire, en raison de force majeure, sont soumis à l'autorisation écrite préalable de la Direction Technique Nationale sur présentation de demande écrite appuyée par des justificatifs, dans un délai de 72 heures avant le début du match.

4. Les entraîneurs des jeunes (Juniors, Cadets, Minimes et Ecoles) filles et garçons doivent justifier de leur participation à au moins deux stages de recyclage ou de formation, faute de quoi la carte technique leur sera refusée.

Exception faite pour les entraîneurs ayant obtenu leurs diplômes en 2017

Le Secrétaire Général de la FTHB
Aymen Chaieb

Aymen

